

28/ DYNAMISATION COMMERCIALE DU CENTRE VILLE : LANCEMENT
D'UNE "OPERATION URBAINE" DANS LE CADRE DU FONDS
D'INTERVENTION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ARTISANAT ET DU
COMMERCE (FISAC)

Rapporteur : M. SCHIDLOWSKY

Le centre ville de Châlons-en-Champagne connaît depuis plusieurs années un recul en terme d'équipement commercial qui se traduit désormais par une part de marché de 12,6 % sur l'ensemble de la consommation des habitants de l'agglomération.

Ce chiffre, issu de l' "Etude des pôles marchands de la Marne" réalisée en Avril 2001 par les Chambres de Commerce marnaises, s'écarte sensiblement de la moyenne nationale (20 %) et traduit plusieurs facteurs :

- une perte d'attractivité globale de l'agglomération, au profit de Reims et de Troyes
- un développement des zones commerciales périphériques prévu jusqu'en 2003-2004
- de nombreux segments d'activité manquants dans l'équipement commercial du centre ville

Par ailleurs, le recensement du commerce non sédentaire, très actif à Châlons, avec une halle de 5.640 m² de produits frais et la présence de 50 artisans-commerçants sur les 4 jours d'ouverture, ne fait pas partie de l'étude.

Il convient de rappeler que c'est précisément sur la halle couverte ainsi que sur l'ensemble de la zone du marché couvert y compris les voies d'accès, qu'a porté l'opération "Centre 2000", conduite dans le cadre du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC) de 1996 à 1999, pour un montant global de 36 MF HT.

Il paraît indispensable de poursuivre les efforts d'adaptation de l'urbanisme aux besoins du commerce et du consommateur de centre ville, en poursuivant le réaménagement des voiries, l'extension des espaces piétonniers et en orientant l'effort d'investissement sur des opérations immobilières pilotes pour l'attractivité commerciale.

Il vous est proposé de présenter à l'Etat, au titre du FISAC, un dossier d' "opération urbaine" permettant à la Ville de bénéficier d'un accompagnement financier de 381.123 euros par an (2,5 MF) en investissement et autant en fonctionnement.

En préalable, le lancement de cette opération s'appuie sur la constitution d'un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers, l'Union Commerciale (UCIA), les Acteurs du Centre Ville, qui a permis d'élaborer un programme en concertation et de définir les apports financiers de chacun.

Un projet de convention pluri-partite figure en annexe de la présente délibération.

Le programme échelonné de 2002 à 2005 en trois tranches de 18 mois comprend l'extension du parking souterrain à 600 places, la restructuration de la galerie commerciale du CHV, l'aménagement de la place Foch, de la rue de l'Hôtel de Ville, de la rue d'Orfeuil, de la rue du Gantelet, de la rue des Viviers et du quai Barbat, le traitement de la rue de la Marne en voie semi-piétonne y compris l'amorce des rues adjacentes, la restructuration

de la friche commerciale de la Haut Mère Dieu, et l'intervention éventuelle sur les locaux du cinéma de centre ville.

Un volet "actions" accompagne obligatoirement ce programme : il a fait l'objet d'une concertation approfondie avec les partenaires locaux qui y contribuent financièrement et se structure autour de cinq actions :

- l'animation commerciale à l'initiative de l'UCIA,
- l'animation artisanale proposée par la Chambre de Métiers
- la création du kiosque des "Acteurs du Centre Ville", lieu d'information, de promotion et de services destiné à marquer l'identité de l'hyper centre
- le recrutement d'un "gestionnaire de centre ville", qui sera chargé de l'animation de l'opération urbaine, de la responsabilité du kiosque, et de développer des initiatives coordonnées avec tous les acteurs du centre ville
- une aide aux commerçants et artisans pour la reprise des vitrines vides sous la forme d'une participation aux travaux

Figurent en annexe de la présente délibération, les plans de financement correspondants, fournis à titre prévisionnel.

Il vous est proposé de bien vouloir délibérer sur le principe de cette opération, ainsi que sur les modalités de mise en œuvre les plus urgentes qui portent sur la passation de la convention pluri-partite avec les partenaires, la procédure de recrutement du gestionnaire de centre ville et le lancement d'un appel d'offres concernant la fourniture d'un mobilier urbain de type "kiosque".

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 31 décembre 1989 relative au développement des entreprises commerciales et artisanales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU l'avis favorable de la Commission du Développement Economique du 12 décembre 2001,

VU l'avis de la Commission des Finances du 12 décembre 2001,

OUI l'exposé qui précède,

APPROUVE les orientations et le dispositif de l'opération urbaine,

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de participation financière à l'Etat au titre du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC),

APPROUVE la convention de partenariat à passer avec la CCI, la Chambre de Métiers, l'UCIA et Acteurs du Centre Ville,

AUTORISE M. le Député-Maire à la signer,

DECIDE de procéder au recrutement du gestionnaire de centre ville dans les conditions prévues par une délibération distincte,

DECIDE le lancement d'une consultation pour la fourniture d'un mobilier urbain de type "kiosque", selon la procédure du marché public par appel d'offres,

AUTORISE M. le Député-Maire à signer les marchés, toutes les pièces à intervenir et à régler toutes les dépenses qui en résulteront.

Le Rapporteur :
Signé : M. SCHIDLOWSKY

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal par 33 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions,
Prend une délibération conforme.